

VILLE DE BROSSARD

ÉLECTION MUNICIPALE — LE 5 NOVEMBRE 2017



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION Aux électeurs de la Ville de Brossard

AVIS est par la présente donné par la soussignée, aux électeurs de la Ville de Brossard que dans le cadre du scrutin qui se tiendra à la Ville de Brossard le 5 novembre 2017, le poste de maire ainsi qu'un poste de conseiller municipal pour chacun des districts électoraux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont ouverts aux candidatures. Les formulaires de candidatures sont disponibles à mon bureau de même que sur le site Internet de la Ville.

Toute personne désirant se porter candidat à l'un de ces postes doit déposer une déclaration de candidature laquelle doit être produite à mon bureau, entre le 22 septembre 2017 et le 6 octobre 2017 inclusivement aux jours et aux heures suivants : du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h 30 et 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30. Le vendredi 6 octobre 2017, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue et sans interruption. Prière de prendre rendez-vous préalablement.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation aura également lieu le dimanche 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h.

J'ai nommé Madame Nicole Fréchette pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec nous :

Bureau de la présidente d'élection
Hôtel de ville, 2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
Téléphone : 450-923-6322
Télécopieur : 450-923-7009
Courriel : elections@brossard.ca

Brossard, le 13 septembre 2017

Joanne Skelling, avocate
Présidente d'élection

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Avis est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Brossard :

- avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
- au 1^{er} septembre 2017, être une personne physique, détenir la citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 1^{er} septembre 2017, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Brossard, depuis au moins 12 mois;
- avoir transmis à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale de la Ville de Brossard, au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

Avis est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de la Ville de Brossard :

- avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
- au 1^{er} septembre 2017 être une personne physique, détenir la citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 1^{er} septembre 2017, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Brossard, depuis au moins 12 mois;

- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs au 1^{er} septembre 2017.
- avoir transmis à la présidente d'élection, à l'adresse indiquée ci-dessous, par une procuration, au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

Toute demande d'inscription ou procuration reçue après le 1^{er} octobre 2017, mais avant la fin des travaux de la commission de révision le 21 octobre 2017, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au bureau de la présidente d'élection ou sur le site Internet de la Ville.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Bureau de la présidente d'élection
Hôtel de ville, 2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
Téléphone : 450-923-6322
Télécopieur : 450-923-7009
Courriel : elections@brossard.ca

Brossard, le 13 septembre 2017

Joanne Skelling, avocate
Présidente d'élection

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311